

**Parution du 10/04/2026**

XXXXXX

**SUR LA COMMUNE DE SAINT VINCENT DE MERCUZE (38660)**

lieudit La Tour,

**LOT 2 : UN TERRAIN A BATIR cadastré section A 2541 pour 10a 07ca**

**LOT 3 : UN TERRAIN A BATIR cadastré section A 2542 pour 10a 07ca**



**SELARL EYDOUX - MODELSKI**

Avocats au Barreau de GRENOBLE

10 avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

Téléphone : 04 76 46 27 43

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
EN DEUX LOTS**

Mise à prix :

**2<sup>ÈME</sup> LOT : 95 000,00 €**

Consignation pour enchérir : 9 500,00 €

**3<sup>ÈME</sup> LOT : 95 000,00 €**

Consignation pour enchérir : 9 500,00 €

**ADJUDICATION FIXÉE LE MARDI 26 MAI 2026 À 14h**

à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire  
de Grenoble au Palais de Justice, Place Firmin Gautier - 38000 Grenoble

**CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE**

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la **SELARL EYDOUX MODELSKI – BASTILLE AVOCATS**, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières près le Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 20 mars 2026.

**FRAIS - ENCHÈRES**

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs, par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat.

Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

Les consignations pour enchérir sont constituées de chèques de banque émis à l'ordre de la CARPA ou de cautions bancaires irrévocables.

**FACULTÉ DE BAISSE DE MISE A PRIX**

En exécution du jugement du 18 novembre 2024, les mises à prix pourront être baissées à défaut d'enchères, du quart et de moitié.

**MISE A PRIX**

- 2<sup>ème</sup> lot : 95 000,00 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 9 500,00 €

- 3<sup>ème</sup> lot : 95 000,00 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 9 500,00 €

Une nouvelle mise en vente sera ordonnée sur les mises à prix suivantes :

- 2<sup>ème</sup> lot : baisse du quart, soit 71.250 €, puis, à défaut d'enchères, baisse de moitié, soit 47.500 €

- 3<sup>ème</sup> lot : baisse du quart, soit 71.250 €, puis, à défaut d'enchères, baisse de moitié, soit 47.500 €

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – [www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr), et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat  
[www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr)